



# L'État simplifie mes démarches dans mon département !

## Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic !*

Pour toute information :  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

**LA CNI EST PROLONGEE DE 5 ANS POUR LES CARTES CREEES A PARTIR DE JANVIER 2004 (SAUF DANS CERTAINS CAS, VEUILLEZ-VOUS RAPPROCHER DE LA MAIRIE.**

**PRISE D'EMPREINTES DIGITALES A PARTIR DE 12 ANS**

**PRESENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR LORS DU DEPOT ET DE LA REMISE**

**FOURNIR LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS AINSI QUE LES PHOTOCOPIES**

**GRATUIT POUR 1<sup>ère</sup> DEMANDE, RENOUELEMENT OU MODIFICATION.**

## PIECES A FOURNIR

- Le formulaire de demande CERFA à remplir, personnes majeures ou mineures ou pré-demande en ligne sur : [service-public.fr](http://service-public.fr) ou <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> (Agence Nationale des Titres Sécurisés).
- La copie intégrale de votre acte de naissance en original de moins de 3 mois pour :
  - 1<sup>ère</sup> demande ;
  - CNI périmée depuis + de 5 ans → si pas de passeport valide ou périmé depuis – de 2 ans
  - Remplacement pour PERTE/VOL → si pas de passeport valide ou périmé depuis – de 2 ans

*Pour obtenir votre acte de naissance :*

*Si vous êtes né en France : s'adresser à la mairie de votre lieu de naissance ou faire la demande en ligne : [www.acte-naissance.fr](http://www.acte-naissance.fr) ou sur le site de la mairie [www.jonquerettes.fr](http://www.jonquerettes.fr) – démarches*

*Si vous êtes né à l'étranger : s'adresser au service central de l'état-civil, 11 rue de la maison blanche 44941 NANTES cedex 9*

- 2 photos d'identité en couleur de face et tête nue, récentes, identiques et conformes à la norme AFNOR NFZ 12-010.
- 1 justificatif de domicile récent au nom du demandeur : (Facture électricité, eau, téléphone fixe, internet, taxe d'habitation, Impôts sur le revenu, assurance logement).
- Pour les personnes majeures hébergées chez un particulier ou chez les parents :
  - justificatif de domicile de l'hébergeant
  - Une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant (précisant que la personne réside à son domicile depuis plus de 3 mois) et la pièce d'identité de l'hébergeant.
  - Une pièce officielle au nom de la personne hébergée et à l'adresse de l'hébergeant (feuille d'imposition, attestation de carte vitale, titre de pension ou d'allocations familiales, document de l'ANPE, RIB).
- Livret de famille pour les femmes mariées.
- Carte nationale d'identité ou permis de conduire.
- Pour les personnes mineures, carte nationale d'identité du parent présent lors du dépôt du dossier.
- Pour les personnes mineures de parents divorcés : jugement de divorce prouvant la résidence de l'enfant.
- La preuve de la nationalité française (document original)
- Carte identité perdue ou volée : déclaration de perte ou de vol (déclaration de perte en mairie, déclaration de vol à la police nationale ou la gendarmerie.) + 25 Euros en timbres fiscaux (Les timbres fiscaux sont délivrés en Bureau de tabac presse, trésorerie ou sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou [service-public.fr](http://service-public.fr))

Tourner SVP →

**DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE**

**Uniquement sur rendez-vous**

**Liste des 17 communes du Vaucluse habilitées :**

AVIGNON	04 90 80 80 00	www.avignon.fr
ISLE SUR LA SORGUE	04 90 38 06 45	www.islesurlasorgue.fr
MORIERES Les AVIGNON	04 90 83 87 12	www.ville-moriereslesavignon.fr
LE PONTET	04 90 31 66 00	www.ville-lepontet.com
SORGUES	04 90 39 71 00	www.sorgues.fr
VEDENE	04 90 23 76 76	www.mairie-vedene.fr
APT	04 90 74 78 60	
BOLLENE	04 90 40 51 00	
CARPENTRAS	04 90 60 84 00	
CAVAILLON	04 90 71 24 18	
MONTEUX	04 90 66 97 00	
ORANGE	04 90 51 41 41	
PERNES LES FONTAINE	04 90 61 45 00	
PERTUIS	04 90 79 02 74	
SARRIANS	04 90 12 21 21	
VAISON LA ROMAINE	04 90 36 50 00	
VALREAS	04 90 35 00 45	